



BAREME DISCIPLINAIRE

DISTRICT DU GERS DE FOOTBALL
Saison 2024-2025

CHAPITRE I – JOUEURS

105/1.1 - Fautes passibles d'un avertissement (<i>voir précisions P9</i>)	15€
1.2 - Faute passible d'une exclusion suite à deux avertissements dans la rencontre : 1 match de suspension ferme automatique	30€ + 25€
203/2 - Conduite anéantissant une occasion de but Joueur ayant annihilé de manière irrégulière une occasion de but sans porter atteinte à l'intégrité physique de l'adversaire. 2 matchs de suspension ferme dont le match automatique.	30€ + 25€
204/3 - Faute grossière à l'encontre d'un joueur Si cette faute occasionne une blessure observée par un arbitre le joueur fautif est passible de l'une des sanctions figurant à l'article 13. 3 matchs de suspension ferme dont le match automatique	30€ + 25€
4 - Comportement excessif ou déplacé	
205/A - Au cours de la rencontre : • 1 match de suspension ferme automatique	30€ + 25€
206/B - En dehors de la rencontre : • 2 matchs de suspension ferme	40€ + 25€
5 - Comportement blessant	
I - A l' encontre d'un officiel	
215/- Au cours de la rencontre : • 2 matchs de suspension ferme dont le match automatique	30€ + 25€
216/- En dehors de la rencontre : • 3 matchs de suspension ferme	40€ + 25€
II - A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public	
217/- Au cours de la rencontre : • 1 match de suspension ferme automatique	30€ + 25€
218/- En dehors de la rencontre : • 2 matchs de suspension ferme	40€ + 25€

6 - Comportement grossier ou injurieux

I - A l' encontre d'un officiel

225/- Au cours de la rencontre : • 4 matchs de suspension ferme dont le match automatique 30€ + 25€

226/- En dehors de la rencontre : • 5 matchs de suspension ferme 40€ + 25€

II - A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

227/- Au cours de la rencontre : • 3 matchs de suspension ferme dont le match automatique 30.€ + 25€

228/- En dehors de la rencontre : •4 matchs de suspension ferme 40€ + 25€

7 - Comportement obscène

I - A l' encontre d'un officiel

235/- Au cours de la rencontre : • 4 matchs de suspension ferme dont le match automatique 40€ + 25€

236/- En dehors de la rencontre : • 5 matchs de suspension ferme 45€ + 25€

II - A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

237/- Au cours de la rencontre : • 3 matchs de suspension ferme dont le match automatique 40€ + 25€

238/- En dehors de la rencontre : • 4 matchs de suspension ferme 45€ + 25€

8 - Comportement intimidant / menaçant

I - A l' encontre d'un officiel

245/- Au cours de la rencontre : • 7 matchs de suspension ferme dont le match automatique 55€ + 25€

246/- En dehors de la rencontre : •10 matchs de suspension ferme 65€ + 25€

II - A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

247/- Au cours de la rencontre : •4 matchs de suspension ferme dont le match automatique 55€ + 25€

248/- En dehors de la rencontre : •6 matchs de suspension ferme 65€ + 25€

9 -Comportements raciste ou discriminatoire

250/•10 matchs de suspension ferme 150€ + 43€

10 - Bousculade volontaire

I - A l' encontre d'un officiel

255/- Au cours de la rencontre : • 8 mois de suspension ferme dont le match automatique 150€ + 43€

256/- En dehors de la rencontre : • 15 mois de suspension ferme. 200€ + 43€

II - A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

257/- Au cours de la rencontre : • 5 matchs de suspension ferme dont le match automatique 120€ + 43€

258/- En dehors de la rencontre : • 7 matchs de suspension ferme 130€ + 43€

11- Tentatives de brutalité / Tentative de coup

I - A l' rencontre d'un officiel

260/- Au cours de la rencontre : • 9 mois de suspension ferme dont le match automatique 150€ + 43€

261/- En dehors de la rencontre : • 18 mois de suspension ferme. 200€ + 43€

II - A l'encontre d'un joueur- entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

262/- Au cours de la rencontre : • 6 matchs de suspension ferme dont le match automatique 120€ + 43€

263/- En dehors de la rencontre : • 8 matchs de suspension ferme 130€ + 43€

12 - Crachat(s)

I - A l' rencontre d'un officiel

265/- Au cours de la rencontre : • 9 mois de suspension ferme dont le match automatique 150€ + 43€

266/- En dehors de la rencontre : • 18 mois de suspension ferme. 200€ + 43€

II - A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

267/- Au cours de la rencontre : • 6 matchs de suspension ferme dont le match automatique 130€ + 43€

268/- En dehors de la rencontre : • 8 matchs de suspension ferme 140€ + 43€

13 - Acte de brutalité / Coup

13.1 N'occasionnant pas une blessure ou occasionnant une blessure uniquement observée par un arbitre

I- A l' rencontre d'un officiel

275/- Au cours de la rencontre : • 2 ans de suspension ferme dont le match automatique 250€ + 43€

276/- En dehors de la rencontre : • 3 ans de suspension ferme 300€ + 43€

II - A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public –

Au cours de la rencontre :

277/a) A l'occasion d'une action de jeu :

• 4 matchs de suspension ferme dont l'automatique 130€ + 43€

278/b) En dehors de toute action de jeu :

• 7 matchs de suspension ferme dont l'automatique 180€ + 43€

279/- En dehors de la rencontre :

• 10 matchs de suspension ferme 250€ + 43€

13.2 – Occasionnant une blessure constatée par certificat médical

I - A l' rencontre d'un officiel

280/- Au cours de la rencontre : • 3 ans de suspension ferme dont le match automatique 250€ + 43€

281/- En dehors de la rencontre : • 5 ans de suspension ferme. 300€ + 43€

II - A l'encontre d'un joueur- entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

Au cours de la rencontre

282/- A l'occasion d'une action de jeu : • 5 matchs de suspension ferme dont le match automatique 130€ + 43€

283/- En dehors de toute action de jeu : • 8 matchs de suspension ferme 180€ + 43€

284/- En dehors de la rencontre : • 12 matchs de suspension ferme 230€ + 43€

13.3 Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical entraînant une ITT (au sens de la Sécurité Sociale) inférieure ou égale à 8 jours.

I - A l' encontre d'un officiel

285/- Au cours de la rencontre : • 7 ans de suspension ferme dont le match automatique. 280€ + 43€

286/- En dehors de la rencontre : • 9 ans de suspension ferme. 350€ + 43€

II - A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

- Au cours de la rencontre :

287/a) A l'occasion d'une action de jeu : • 9 matchs de suspension ferme dont le match automatique 140€ + 43€

288/En dehors de toute action de jeu : • 1 an de suspension ferme dont le match automatique 200€ + 43€

289/- En dehors de la rencontre : • 2 ans de suspension ferme 250€ + 43€

13.4 Occasionnant une blessure dûment constatée par un certificat médical entraînant une ITT (au sens de la Sécurité Sociale) supérieure à 8 jours.

I-A l'encontre d'un officiel

295/- Au cours de la rencontre : • 9 ans de suspension ferme dont le match automatique. 400€ + 43€

296/- En dehors de la rencontre : • 13 ans de suspension ferme. 500€ + 43€

II-A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

a) - Au cours de la rencontre :

297/a) A l'occasion d'une action de jeu : • 15 matchs de suspension ferme dont le match automatique 280€ + 43€

298/b) En dehors de toute action de jeu : • 3 ans de suspension ferme dont le match automatique 330€ + 43€

299/- En dehors de la rencontre : • 5 ans de suspension ferme. 380€ + 43€

CHAPITRE II – ENTRAINEURS, EDUCATEURS, DIRIGEANTS ET PERSONNEL MEDICAL

105/1.1- Fautes passibles d'un avertissement (voir précisions P.9) 15€

4 Comportement excessif ou déplacé

404/- Au cours de la rencontre : • 2 matchs de suspension ferme 38€ + 43€

405/- En dehors de la rencontre : • 3 matchs de suspension ferme 42€ + 43€

5 - Comportement blessant

I - A l' rencontre d'un officiel

415/- Au cours de la rencontre : • 3 matchs de suspension ferme 42€ + 43€

416/- En dehors de la rencontre : • 4 matchs de suspension ferme 46€ + 43€

II - A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

417- Au cours de la rencontre : • 2 matchs de suspension ferme 30€ + 43€

418- En dehors de la rencontre : • 3 matchs de suspension ferme 40€ + 43€

6 - Comportement grossier ou injurieux

I - A l' rencontre d'un officiel

425/- Au cours de la rencontre : • 8 matchs de suspension ferme 40€ + 43€

426/- En dehors de la rencontre : • 12 matchs de suspension ferme 44€ + 43€

II - A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

427/- Au cours de la rencontre : • 4 matchs de suspension ferme 35€ + 43€

428/- En dehors de la rencontre : • 8 matchs de suspension ferme 40€ + 43€

7 - Comportement obscène

I-A l'encontre d'un officiel

435/- Au cours de la rencontre : • **3 mois** de suspension ferme 58€ + 43€

436/- En dehors de la rencontre : • 4 mois de suspension ferme 120€ + 43€

II - A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

437/- Au cours de la rencontre : • **10** matchs de suspension ferme 40€ + 43€

438/- En dehors de la rencontre : • **3 mois** de suspension ferme 45€ + 43€

8 - Comportement intimidant / menaçant

I - A l' rencontre d'un officiel

445/- Au cours de la rencontre : • **5** mois de suspension ferme 140€ + 43€

446/- En dehors de la rencontre : • **6** mois de suspension ferme 200€ + 43€

II - A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

447/-Au cours de la rencontre : • **14** matchs de suspension ferme 60€ + 43€

448/- En dehors de la rencontre : • **5** mois de suspension ferme 120€ + 43€

450/9 Comportement raciste / discriminatoire : • 5 mois de suspension ferme 250€ + 43€

10 - Bousculade volontaire

I - A l' encontre d'un officiel

455/- Au cours de la rencontre : • **10** mois de suspension ferme 250€ + 43€

456/- En dehors de la rencontre : • **18 mois** de suspension ferme 300€ + 43€

II - A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

457/- Au cours de la rencontre : • 12 matchs de suspension ferme 140€ + 43€

458/- En dehors de la rencontre : • 4 mois de suspension ferme 200€ + 43€

11 - Tentatives de brutalité / tentative de coups

I - A l' encontre d'un officiel

460/- Au cours de la rencontre : • 1 an de suspension ferme dont le match automatique 250€ + 43€

461/- En dehors de la rencontre : • 2 ans de suspension ferme. 300€ + 43€

II - A l'encontre d'un joueur- entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

462/- Au cours de la rencontre : • 4 mois de suspension ferme dont le match automatique 140€ + 43€

463/- En dehors de la rencontre : • 6 mois de suspension ferme 200€ + 43€

12 - Crachat

I - A l' encontre d'un officiel

465/- Au cours de la rencontre : • 1 an de suspension ferme 200€ + 43€

466/- En dehors de la rencontre : • 2 ans de suspension ferme 280€ + 43€

II - A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

467/- Au cours de la rencontre : • 4 mois de suspension ferme. 140€ + 43€

468/- En dehors de la rencontre : • 6 mois de suspension ferme 200€ + 43€

13.1 Acte de brutalité ou Coup n'occasionnant pas une blessure ou entraînant une blessure uniquement observée

I- A l' encontre d'un officiel

475/- Au cours de la rencontre : • 3 ans de suspension ferme. 250€ + 43€

476/- En dehors de la rencontre : • 4 ans de suspension ferme. 300€ + 43€

II - A l'encontre d'un joueur- entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

477/- Au cours de la rencontre : • 6 mois de suspension ferme. 200€ + 43€

478/- En dehors de la rencontre : • 1 an de suspension ferme. 280€ + 43€

13.2 - Acte de brutalité ou coup occasionnant une blessure constatée par certificat médical

I- A l' rencontre d'un officiel

480/- Au cours de la rencontre : • 4 ans de suspension ferme dont le match automatique	250€ + 43€
481/- En dehors de la rencontre : • 6 ans de suspension ferme.	300€ + 43€

II - A l'encontre d'un joueur- entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

482/- A l'occasion d'une action de jeu : • 9 mois de suspension ferme dont le match automatique	200€ + 43€
483/- En dehors de toute action de jeu : • 9 mois de suspension ferme dont le match automatique	200€ + 43€
484/- En dehors de la rencontre : • 18 mois de suspension ferme	280€ + 43€

13.3 - Acte de brutalité ou coup occasionnant une blessure dûment constatée par un certificat médical entraînant une ITT (au sens de la Sécurité Sociale) inférieure ou égale à 8 jours.

I - A l' rencontre d'un officiel

485/- Au cours de la rencontre : • 8 ans de suspension ferme.	400€ + 43€
486/- En dehors de la rencontre : • 10 ans de suspension ferme.	600€ + 43€

II - A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

487/- Au cours de la rencontre : • 2 ans de suspension ferme.	280€ + 43€
488/- En dehors de la rencontre : • 4 ans de suspension ferme.	380€ + 43€

13.4 - Acte de brutalité ou coup occasionnant une blessure dûment constatée par un certificat médical entraînant une ITT (au sens de la Sécurité Sociale) supérieure à 8 jours.

I - A l' rencontre d'un officiel

495/- Au cours de la rencontre : • 10 ans de suspension ferme.	600€ + 43€
496/- En dehors de la rencontre : • 15 ans de suspension ferme.	1000€ + 43€

II - A l'encontre d'un joueur- entraîneur - éducateur - dirigeant ou du public

497/- Au cours de la rencontre : • 5 ans de suspension ferme.	400€ + 43€
498/- En dehors de la rencontre : • 7 ans de suspension ferme.	600€ + 43€

Frais de dossier :

- Suspension joueur (article 1 à 8 barème disciplinaire) : 25€
- Suspension joueur (article 9 à 13 barème disciplinaire) : 43€
- Suspension entraîneur, éducateur, dirigeant : 43€

Frais de notification :

Pour toutes sanctions, sauf celles inférieures ou égales à 6 matchs de suspension : forfait 6€

Conformément aux dispositions de l'article 150 des Règlements Généraux de la F.F.F., tout licencié suspendu ne peut pas :

- Etre inscrit sur la feuille de match ;
- Prendre part à un match officiel, à quel titre que ce soit ;
- Prendre place sur le banc de touche ;
- Pénétrer sur l'aire de jeu avant, pendant et après le déroulement de la rencontre officielle ;
- Etre présent dans les vestiaires des officiels ;
- Effectuer tout acte au nom et pour le compte du club ou le représenter devant les Instances ;
- Siéger au sein de ces dernières.

PRECISIONS

Conformément aux dispositions de la loi 5 du Jeu édictée par l'International Board, l'arbitre du match a la faculté d'avertir ou d'exclure (présentation du carton jaune ou rouge), à l'issue de la rencontre (après le coup de sifflet final), tout **licencié** situé dans le périmètre de l'aire de jeu (dégagements compris limités par la main courante) qui adopterait un comportement répréhensible au titre du présent barème.

Article 1 – Avertissement

Les fautes passibles d'un avertissement sont celles définies par les Lois du Jeu en vigueur telles que prévues par l'International Board.

1.1 Un avertissement infligé lors d'une rencontre entraîne une inscription au fichier disciplinaire du **licencié** par l'organe disciplinaire de première instance, y compris lorsque la rencontre a été définitivement interrompue avant son terme, pour quelque raison que ce soit, et a été donnée à rejouée ou perdue par pénalité.

1.2 L'exclusion d'un **licencié** pour cumul de deux avertissements au cours de la rencontre est, à minima, sanctionnée d'un match de suspension.

1.3 Le **Licencié** ayant reçu 3 avertissements à l'occasion de 3 matchs différents dans une période inférieure ou égale à 3 mois (le calcul du délai de prescription étant effectué par la prise en compte des dates des matchs) est sanctionné d'un match de suspension après décision de l'organe disciplinaire de première instance. Ce principe s'applique au sein d'une même pratique, quel que soit le niveau de compétition.

1.4 ***De manière générale, toute suspension ferme entraîne la révocation du ou des avertissements figurant au casier.*** Lorsqu'un **licencié**, déjà sous le coup de deux avertissements non révoqués, reçus lors de rencontres précédentes dans le délai susvisé, fait l'objet d'une sanction ferme, consécutive ***notamment*** à son exclusion ou a un rapport d'un officiel, ***cette sanction s'accompagne d'un match de suspension supplémentaire.***

1.5 A la fin de chaque saison, les avertissements confirmés sont révoqués.